



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2016-136

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques

81-2016-09-20-004 - Spécial: arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la
Direction départementale des Finances publiques du

Tarn ANNEXE-7-2-2016-09-19-Subdeleg DDFIP 81 (2 pages)

Page 3

81-2016-09-20-005 - Spécial: décision de délégation de signature en matière

d'ordonnancement secondaire ANNEXE-1-2-ORD-SEC-FERMANEL (2 pages)

Page 6

Direction Générale des Finances Publiques

81-2016-09-20-004

Spécial: arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des Finances publiques du Tarn

*Délégation de signature aux responsables des pôles PPR, GF et GP et au responsable du service
des domaines*

ANNEXE-7-2-2016-09-19-Subdeleg DDFIP 81

ANNEXE-7-2-2016-09-19-Subdeleg



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
TARN

18 avenue Charles de Gaulle
81013 ALBI CEDEX 9

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des Finances publiques du Tarn

Le préfet du département du Tarn,

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du Préfet du Tarn en date du 19 septembre 2016 accordant délégation de signature à **M.Thierry GALVAIN**, Directeur départemental des Finances publiques du Tarn ;

Arrête :

Article 1^{er}. La délégation de signature qui est conférée à **M. Thierry GALVAIN**, Directeur départemental des finances publiques du Tarn, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 septembre 2016 accordant délégation de signature à **M. Thierry GALVAIN**, sera exercée par **Mme Katrin MEYER**, directrice du pôle gestion publique.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **M. Philippe FERMANEL**, directeur du pôle pilotage et ressources et par **M. Arnaud MORILLON**, directeur du pôle gestion fiscale.

Article 3. En ce qui concerne les attributions visées sous les numéros 1, 2, 4, 6, de l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 septembre 2016 accordant délégation de signature à **M. Thierry GALVAIN**, délégation de signature est accordée à **M. Jean-Marc DURAND**, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques.

Article 4. Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 81-2016-08-31-005 publié le 1^{er} septembre 2016.

Article 5. Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Tarn.

Fait à Albi, le 20 septembre 2016

Pour le Préfet,

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques du TARN

Thierry GALVAIN



Direction Générale des Finances Publiques

81-2016-09-20-005

Spécial: décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

ANNEXE-1-2-ORD-SEC-FERMANEL

Délégation de signature ordonnancement secondaire

ANNEXE-1-2-ORD-SEC-FERMANEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TARN
18 avenue Charles de Gaulle 81013 ALBI
CEDEX 9

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des
Finances publiques du Tarn

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016, portant nomination de **M. Jean-Michel MOUGARD** en qualité de Préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2014 portant nomination de **M. Philippe FERMANEL**, administrateur des Finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des Finances publiques du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à **M. Philippe FERMANEL**, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté de M le Préfet du Tarn en date du 19 septembre 2016, seront exercées par :

M. Serge REVELLO, inspecteur principal ;
Mme Marie-Laure ESTADIEU, inspectrice des Finances publiques ;
Mme Béatrice CAPLIEZ, contrôleur des Finances publiques ;
M. Philippe TERRANCLE, contrôleur principal des Finances publiques ;
M. Serge CHAUMOITRE, contrôleur principal des Finances publiques ;
M. Arnaud CHARMOIS ; agent des Finances publiques ;

Pour les seules décisions relevant du pôle fiscal :

M. Arnaud MORILLON, administrateur des Finances publiques adjoint, directeur du pôle fiscal ;

Mme Sylvie RYCKEBUSCH-VASQUEZ, inspectrice principale des Finances publiques ;

M. Thierry PELISSIER, inspecteur divisionnaire des Finances publiques ;

Article 2 : La présente décision prend effet le 20 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Albi, le 20 septembre 2016

L'Administrateur des Finances Publiques,
Directeur du pôle pilotage et ressources



Philippe FERMANEL